RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN : M. PHILIPPE NANGA, COORDINATEUR DE L'ONG UN MONDE AVENIR ET LE PERSONNEL VICTIMES DE FILATURE PAR DES HOMMES NON IDENTIFIES

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-Cameroun No 0090/23/01/2026

Douala- Cameroun le 23 janvier 2026, le REDHAC et sa Coalition Pays-Cameroun ont été informés des multiples cas de filatures et surveillances dont sont victimes le coordinateur et le personnel de l'ONG Un Monde Avenir.

Les faits :

Le 13 janvier 2026, entre 19h20 et 20h30, alors que M. Philippe Nanga Coordinateur de l'ONG Un Monde Avenir, s'était rendu chez l'une de ses connaissances en plein cœur de la ville de Douala derrière un hôtel de la place, à sa sortie il a aperçu une voiture garée juste à côté de la sienne (Cf. N° de châssis 10 88 24). Celle-ci a démarré au même moment que lui ; toute chose qui a suscité sa curiosité au point d'interroger le chauffeur sur cette « *voiture bizarre* » qui ne cesse de contrôler ses mouvements.

En guise de réponse, le chauffeur lui a dit que cette voiture avait fait plus de 30mn sur place, et que personne n'est sortie jusqu'à ce qu'il reparte au même moment où le coordinateur quittait les lieux. C'est alors que M. Philippe Nanga a aussitôt alerté la personne à qui il était rendre visite qui à son tour a interrogé son gardien qui a confirmé que cette voiture avait effectivement fait un peu plus de 30mn sur place.

Dans la soirée du 21 janvier 2026 à 20h05, alors que le Coordinateur de l'ONG Un Monde Avenir (1MA) et son collaborateur étaient chez la combattante Henriette Ekwe, ex journaliste et militante politique pour lui rendre visite, un véhicule de couleur blanche immatriculé SW 820 BH va se garer derrière leur voiture, à peine 5min après leur arrivée au domicile de la combattante.

Il y est resté jusqu'à leur départ vers 20h50. Après qu'ils aient quitté les lieux, ils ont emprunté un chemin inverse cherchant à vérifier si le véhicule en question y était encore garé. C'est ainsi qu'ils ont aperçu un Monsieur vêtu de blanc sortir du véhicule, puis y rentrer quelques secondes après, et s'est mis à rouler. Quelques minutes après, ils ont retrouvé le véhicule garé quelques mètres plus loin, ayant à son bord un homme et une femme.

Quelques mètres encore plus loin, alors qu'ils avaient changé de route, toujours sur leur trajet, ils se sont arrêtés pour voir si le véhicule en question continuait de les suivre. C'est ainsi que ledit véhicule va une fois de plus passer devant eux, prenant la même destination qu'eux.

En rappel,

Il y'a exactement 3 ans jour que le corps sans vie du célèbre journaliste Martinez Zogo avait été retrouvé à Ebogo ; localité située dans la banlieue de Soa non loin de Yaoundé. À ce jour, les obsèques n'ont pas encore eu lieu et l'affaire continue non seulement de marquer l'opinion publique nationale et internationale, mais de heurter la sensibilité de la dignité humaine.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- Condamnent et expriment leur soutien et leur solidarité à l'endroit des personnels de l'ONG Un Monde Avenir (1MA), en particulier à son Coordinateur et au chargé Gouvernance et Démocratie ;

- Condamnent avec la dernière énergie la restriction de l'espace civique marquée par de nombreuses violations des droits humains ;

- Dénoncent avec la dernière énergie toutes formes de musèlement entretenues par des intimidations, filatures, menaces de mort, arrestations et détentions arbitraires, traitements inhumains et dégradants ainsi que les enlèvements à l'encontre des journalistes, défenseur(e)s des droits humains et des militants de la démocratie ;

- Exigent que cessent les filatures des Défenseur(e)s des Droits Humains, en l'occurrence des personnels de l'ONG Un Monde Avenir (1MA).

Aussi, le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :

- Encouragent l'ONG Un Monde Avenir (1MA) dans son travail de promotion et protection des Droits Humains, mais également d'éducation à la citoyenneté, à la gouvernance et à la démocratie ;

- S'insurgent par la même occasion de la détérioration sans cesse croissante de la situation des Défenseur(e)s des Droits Humains, des journalistes, des militants de la démocratie et des acteurs sociaux en cette période postélectorale ;

Ensuite, le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :

- Tiennent pour responsables les autorités administratives et sécuritaires de la ville de Douala en cas de disparition forcée ou d'assassinat de M. Philippe Nanga Coordinateur de l'ONG Un Monde Avenir (1MA) ;

- Demandent que soient assurées la protection, la sécurité physique, psychologique et morale des personnels de l'ONG Un Monde Avenir (1MA) en particulier de M. Philippe Nanga ;

- Exigent que cessent toutes formes d'intimidation sur le personnel de l'ONG Un Monde Avenir (1MA), qui ne font que leur travail de promotion et protection des Droits Humains, mais également d'éducation à la citoyenneté, à la gouvernance et à la démocratie.

Aux Nations Unies, à l'Union Africaine, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; le REDHAC et sa coalition- pays Cameroun : recommandent :

REDHAC

De rappeler au Gouvernement du Cameroun le respect scrupuleux des conventions, traités et instruments, protocoles, Chartes, principes sur le plan régional (Union Africaine) et international (ONU) des Droits Humains et des libertés fondamentales librement ratifiés et signés par le Cameroun notamment :

LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP) :

Article 2 :

« *Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* ».

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME :

Article 3 : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* ».

LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES :

Article 9 al 1

« *Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne.*

Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire.

Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévue par la loi. ».

Enfin, le REDHAC et sa coalition- pays Cameroun :

Encouragent le Gouvernement du Cameroun à protéger efficacement les Défenseur(e)s des Droits Humains, en promulguant la proposition de loi portant « *Promotion et Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains* » révisée et déposée sur le bureau du Président du Sénat le 15 avril 2025.

SUIVEZ-NOUS

Tél. fixe Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web: www.redhac1.org